

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2376

présenté par
Mme Runel

ARTICLE 45

À l’alinéa 11, après la référence :

« L. 732-18-1 »,

insérer les mots :

« dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.